



Licenciement dû erreur boite interim

Par **maggary**, le **18/12/2009** à **22:27**

Bonjour,

je vous expose mon probleme. Je suis une étudiante qui travaille à côté le vendredi et samedi grâce à une boite intérimaire. Hors jeudi dernier j'ai eu le droit à un arret maladie suite à une mauvaise grippe (3 jours selon mon medecin), j'ai donc téléphoné au lieu de travail puis à ma boite intérimaire.

Quant j'étais au téléphone avec ces derniers je leur ai avisé également de mon incapacité de me joindre ce vendredi (aujourd'hui) faute d'examens universitaire. Ils m'ont signalés qu'ils allaient joindre eux-même ma boîte de travail (en me répétant que ce n'étaient pas la peine que j'appelle moi-même mon lieu de travail car ce sont eux qui, sois-disant s'occuperaient de tout!).

Or aujourd'hui, rentrant des examens quelles fu ma surprise en recevant un appel qui m'annonçait que j'étais licenciée dès aujourd'hui, car je ne suis pas allée au travail.

Ma boite intérim a donc "oublié" de signaler mon absence me mettant en difficulté. En effet mon copain et moi ne vivions que de ce salaire et étant étudiante hebergée à titre gratuit nous n'avons aucun droit de chômage etc.

Cordialement